

## **Plusieurs parcours et sentiers pour les habitants de Port-Saint-Père**

Vous avez pu découvrir récemment les deux passerelles installées entre le Pont de l'Acheneau et le Port de la Morinière sur deux douves de marais.

Tout d'abord je tiens à remercier une nouvelle fois les propriétaires des terrains concernés de nous accorder une autorisation de passage. En effet, cette liaison permet d'apprécier le patrimoine naturel de notre commune et renforce l'attractivité du site mis en valeur par le rythme des saisons.

L'amélioration et la création de parcours accessibles à tous motivent plusieurs partenaires. Si les passerelles sont une initiative communale, la communauté de communes Cœur Pays de Retz, avec la compétence « aménagement de l'espace » a aussi créé un itinéraire cycliste « l'Acheneau vélo », sentier d'interprétation de 54 km traversant trois communes (Rouans, Cheix-en-Retz et Port-Saint-Père).

Un autre projet de randonnée intitulé le « Tour du Lac » se met en place. Neuf communes sont concernées. Un bac à chaîne est à l'étude sur l'Acheneau entre St-Léger-les-Vignes et Port-Saint-Père. Une nouvelle connexion entre la RD 64 (Route de St-Mars-de-Coutais) et les Cinq Chemins sera réalisée bientôt. Elle permettra un accès piéton ou à vélo depuis le bourg de Port-Saint-Père à la halte SNCF située aux portes de la commune de St-Mars-de-Coutais.

Je rappelle que deux sentiers pédestres balisés sillonnent notre territoire dans leur intégralité. Au nord, le circuit des Sables Rouges (7 km) et au sud le sentier du Safari et du Tenu (5 km). De son côté, le sentier « découverte à vélo », s'étend sur 24 km à l'est de la commune.

Mettre en valeur notre patrimoine naturel, architectural ou commercial contribue à renforcer une image de vie sereine et paisible à Port-Saint-Père.



Le Maire, F. FOREST

